



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE Numéro 2023-03

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 12 décembre 2023 à 20 h, en la salle du Conseil au 750, rue Saint-Joseph à Saint-Louis, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE NUMERO 2023-03

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 3 219 170 du cadastre du Québec situé sur le rang Bourgchemin ouest.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE: L'objet de cette demande est le suivant :

D'autoriser le lotissement des lots suivants : 3 219 170, 3 218 616, 5 549 521 et 5 549 517.

La largeur du lot créé serait de 12,05 mètres alors que la largeur minimale autorisée est de 25 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2023.

Donné à Saint-Louis, ce 8^e jour du mois de novembre 2023.

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et greffière-trésorière